SENATE SÉNAT

CANADA

JOURNALS OF THE SENATE

(Unrevised)

JOURNAUX DU SÉNAT

(Non révisé)

1st Session, 41st Parliament
60 Elizabeth II

1re session, 41e législature
60 Elizabeth II

No 11

Thursday, June 23, 2011

Le jeudi 23 juin 2011

1:30 p.m.

13 h 30

The Honourable NOËL A. KINSELLA, Speaker

L'honorable NOËL A. KINSELLA, Président

The Members convened were:

The Honourable Senators

Andreychuk	Day	Hubley	Merchant	Rivest
Angus	De Bané	Jaffer	Meredith	Robichaud
Ataullahjan	Demers	Johnson	Mitchell	Runciman
Baker	Di Nino	Joyal	Mockler	Segal
Banks	Downe	Kenny	Moore	Seidman
Braley	Duffy	Kinsella	Murray	Sibbeston
Brazeau	Dyck	Kochhar	Nancy Ruth	Smith (Cobourg)
Brown	Eaton	Lang	Neufeld	Smith (Saurel)
Callbeck	Eggleton	LeBreton	Ogilvie	Stewart Olsen
Carignan	Fairbairn	Losier-Cool	Oliver	Stratton
Carstairs	Finley	Lovelace Nicholas	Patterson	Tardif
Champagne	Fortin-Duplessis	MacDonald	Pépin	Tkachuk
Chaput	Fox	Mahovlich	Peterson	Verner
Cochrane	Fraser	Manning	Plett	Wallace
Comeau	Frum	Marshall	Poirier	Wallin
Cools	Furey	Martin	Poulin (Charette)	Watt
Cordy	Gerstein	Massicotte	Poy	Zimmer
Cowan	Greene	McCoy	Raine	
Dallaire	Harb	Meighen	Ringuette	
Dawson	Hervieux-Payette	Mercer	Rivard	

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

The Members in attendance to business were:

The Honourable Senators

Andreychuk	Day	Hubley	Merchant	Rivest
Angus	De Bané	Jaffer	Meredith	Robichaud
Ataullahjan	Demers	Johnson	Mitchell	Runciman
Baker	Di Nino	Joyal	Mockler	Segal
Banks	Downe	Kenny	Moore	Seidman
Braley	Duffy	Kinsella	Murray	Sibbeston
Brazeau	Dyck	Kochhar	Nancy Ruth	Smith (Cobourg)
Brown	Eaton	Lang	Neufeld	Smith (Saurel)
Callbeck	Eggleton	LeBreton	Ogilvie	Stewart Olsen
Carignan	Fairbairn	Losier-Cool	Oliver	Stratton
Carstairs	Finley	Lovelace Nicholas	Patterson	Tardif
Champagne	Fortin-Duplessis	MacDonald	Pépin	Tkachuk
Chaput	Fox	Mahovlich	Peterson	Verner
Cochrane	Fraser	Manning	Plett	Wallace
Comeau	Frum	Marshall	Poirier	Wallin
Cools	Furey	Martin	Poulin (Charette)	Watt
Cordy	Gerstein	Massicotte	Poy	Zimmer
Cowan	Greene	McCoy	Raine	
Dallaire	Harb	Meighen	Ringuette	
Dawson	Hervieux-Payette	Mercer	Rivard	

Les membres participant aux travaux sont:

Les honorables sénateurs

PRAYERS

SENATORS' STATEMENTS

Some Honourable Senators made statements.

DAILY ROUTINE OF BUSINESS

Tabling of documents

The Honourable the Speaker tabled the following:

Report of the Canadian Human Rights Tribunal for the year 2010, pursuant to the *Canadian Human Rights Act*, R. S. C. 1985, c. H-6, sbs. 61(4).—Sessional Paper No. 1/41-180.

Third Annual Report of the Office of the Commissioner of Lobbying for the period ending March 31, 2011, pursuant to the *Lobbying Act*, R.S., 1985, c. 44 (4th Supp.), s. 11.—Sessional Paper No. 1/41-181.

Presentation of Reports from Standing or Special Committees

The Honourable Senator Runciman presented the following:

Thursday, June 23, 2011

The Standing Joint Committee for the Scrutiny of Regulations has the honour to present its

FIRST REPORT

Your committee reports that in relation to its permanent reference, section 19 of *the Statutory Instruments Act*, R.S.C. 1985, c. S-22, the committee was previously empowered "to study the means by which Parliament can better oversee the government regulatory process and in particular to enquire into and report upon:

1. the appropriate principles and practices to be observed

(*a*) in the drafting of powers enabling delegates of Parliament to make subordinate laws;

(*b*) in the enactment of statutory instruments;

(*c*) in the use of executive regulation — including delegated powers and subordinate laws;

and the manner in which Parliamentary control should be effected in respect of the same;

2. the role, functions and powers of the Standing Joint Committee for the Scrutiny of Regulations."

Your committee recommends that the same order of reference, together with the evidence adduced thereon during previous sessions, be again referred to it.

PRIÈRE

DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS

Des honorables sénateurs font des déclarations.

AFFAIRES COURANTES

Dépôt de documents

L'honorable Président dépose sur le bureau ce qui suit :

Rapport du Tribunal canadien des droits de la personne pour l'année 2010, conformément à la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, L.R.C. 1985, ch. H-6, par. 61(4).—Document parlementaire n^{o} 1/41-180.

Troisième rapport annuel du Commissaire au lobbying, pour l'exercice finissant le 31 mars 2011, conformément à la *Loi sur le lobbying*, L.R.C. 1985, ch. 44 (4^{e} suppl.), art. 11.—Document parlementaire n^{o} 1/41-181.

Présentation de rapports de comités permanents ou spéciaux

L'honorable sénateur Runciman présente ce qui suit :

Le jeudi 23 juin 2011

Le Comité mixte permanent d'examen de la réglementation a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Votre comité fait rapport que, relativement à son ordre de renvoi permanent, l'article 19 de *la Loi sur les textes réglementaires*, L.R.C. 1985, c. S-22, il a déjà été autorisé « à étudier les moyens par lesquels le Parlement peut mieux surveiller le processus de réglementation du gouvernement et plus particulièrement à faire enquête et rapport sur :

1. les principes et les pratiques qu'il convient d'observer

a) dans la rédaction des pouvoirs permettant aux délégués du Parlement de faire des lois subordonnées;

b) dans l'adoption des textes réglementaires;

c) dans l'utilisation du règlement exécutif — y compris les pouvoirs délégués et la réglementation;

et la façon dont le contrôle parlementaire devrait être effectué à cet égard;

2. le rôle, les tâches et les pouvoirs du Comité mixte permanent d'examen de la réglementation. »

Votre comité recommande que lui soit soumis le même ordre de renvoi, ainsi que les témoignages y afférents produits au cours des sessions précédentes.

Your committee informs both Houses of Parliament that the criteria it will use for the review and scrutiny of statutory instruments are the following:

Whether any regulation or other statutory instrument within its terms of reference, in the judgment of the committee:

1. is not authorized by the terms of the enabling legislation or has not complied with any condition set forth in the legislation;
2. is not in conformity with the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* or the *Canadian Bill of Rights;*
3. purports to have retroactive effect without express authority having been provided for in the enabling legislation;
4. imposes a charge on the public revenues or requires payment to be made to the Crown or to any other authority, or prescribes the amount of any such charge or payment, without express authority having been provided for in the enabling legislation;
5. imposes a fine, imprisonment or other penalty without express authority having been provided for in the enabling legislation;
6. tends directly or indirectly to exclude the jurisdiction of the courts without express authority having been provided for in the enabling legislation;
7. has not complied with the *Statutory Instruments Act* with respect to transmission, registration or publication;
8. appears for any reason to infringe the rule of law;
9. trespasses unduly on rights and liberties;
10. makes the rights and liberties of the person unduly dependent on administrative discretion or is not consistent with the rules of natural justice;
11. makes some unusual or unexpected use of the powers conferred by the enabling legislation;
12. amounts to the exercise of a substantive legislative power properly the subject of direct parliamentary enactment; or
13. is defective in its drafting or for any other reason requires elucidation as to its form or purport.

Your committee recommends that its quorum be fixed at four members, provided that both houses are represented whenever a vote, resolution or other decision is taken, and that the joint chairs be authorized to hold meetings to receive evidence and authorize the printing thereof so long as three members are present, provided that both houses are represented; and, that your committee have power to engage the services of such expert staff, and such stenographic and clerical staff as may be required.

Your committee further recommends to the Senate that it be empowered to sit during sittings and adjournments of the Senate.

Votre comité fait part aux deux chambres du Parlement des critères d'étude et de contrôle des textes réglementaires qu'il utilisera :

Si un règlement ou autre texte réglementaire relevant de sa compétence, de l'avis du comité :

1. n'est pas autorisé par les dispositions de la législation habilitante ou n'est pas conforme à toute condition prescrite dans la législation;
2. n'est pas conforme à la *Charte canadienne des droits et libertés* ou à la *Déclaration canadienne des droits*;
3. a un effet rétroactif en l'absence d'autorisation formelle dans la législation habilitante;
4. impose des frais au Trésor ou exige qu'un paiement soit versé à la Couronne ou à toute autre autorité, ou prescrit le montant de l'un quelconque de ces frais ou paiements, en l'absence d'autorisation formelle dans la législation habilitante;
5. impose une amende, un emprisonnement ou autre pénalité en l'absence d'autorisation formelle dans la législation habilitante;
6. tend directement ou indirectement à exclure la juridiction des tribunaux en l'absence d'autorisation formelle dans la législation habilitante;
7. n'est pas conforme à *la Loi sur les textes réglementaires* sur le plan de la transmission, de l'enregistrement ou de la publication;
8. paraît pour une raison quelconque enfreindre le principe de la légalité;
9. empiète indûment sur les droits et libertés de la personne;
10. assujettit indûment les droits et libertés de la personne au pouvoir discrétionnaire de l'administration ou n'est pas conforme aux règles de justice naturelle;
11. utilise de manière inhabituelle ou inattendue les pouvoirs que confère la législation habilitante;
12. représente l'exercice d'un pouvoir législatif de fond qui devrait faire l'objet d'une loi par le Parlement; ou
13. est défectueux dans sa rédaction ou pour toute autre raison nécessite des éclaircissements quant à sa forme ou son objet.

Votre comité recommande que le quorum soit de quatre membres, à condition que les deux Chambres soient représentées au moment d'un vote, d'une résolution ou de toute autre décision, et que les coprésidents soient autorisés à tenir des réunions pour entendre les témoignages et à en autoriser la publication dès que trois membres sont présents, pourvu que les deux Chambres soient représentées; et, que votre comité puisse obtenir les services d'experts, de sténographes et de commis, selon les besoins.

Votre comité recommande aussi au Sénat qu'il soit autorisé à siéger durant les séances et ajournements du Sénat.

Your committee, which was also authorized by the Senate to incur expenses in connection with its permanent reference relating to the review and scrutiny of statutory instruments, reports, pursuant to rule 104(2) of the *Rules of the Senate,* that the expenses of your committee (Senate portion) during the Third Session of the Fortieth Parliament are as follows:

Professional and Other Services	$ 614
Transport and Communications	—
All other expenditures	938
Witness Expenses	—
TOTAL	$ 1,552

In addition to the expenses for the examination of legislation as set out above, your committee also incurred general postal charges in the amount of $468.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings (Meeting No. 1) is tabled.

Respectfully submitted,

Votre comité, qui a été autorisé par le Sénat à engager des dépenses en rapport avec ses attributions permanentes relatives à l'étude et à la vérification des textes réglementaires, dépose, conformément à l'article 104(2) du *Règlement du Sénat*, le relevé suivant des dépenses contractées à cette fin par le comité (part du Sénat) au cours de la troisième session de la quarantième législature :

Services professionnels et autres	614 $
Transport et communications	—
Autres dépenses	938
Dépenses des témoins	—
TOTAL	1 552 $

Outre les dépenses listées ci-dessus encourues aux fins d'examen de mesures législatives, votre comité a encouru des frais généraux de poste s'élevant à 468 $.

Un exemplaire des Procès-verbaux (réunion n°. 1) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le coprésident,

BOB RUNCIMAN

Joint Chair

The Honourable Senator Runciman moved, seconded by the Honourable Senator Kochhar, that the report be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

° ° °

The Honourable Senator Day, Chair of the Standing Senate Committee on National Finance, presented its second report (Bill C-3, An Act to implement certain provisions of the 2011 budget as updated on June 6, 2011, without amendment).

With leave of the Senate,
The Honourable Senator Day moved, seconded by the Honourable Senator Fairbairn, P.C., that the bill be placed on the Orders of the Day for a third reading later this day.

The question being put on the motion, it was adopted.

L'honorable sénateur Runciman propose, appuyé par l'honorable sénateur Kochhar, que le rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour étude à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

° ° °

L'honorable sénateur Day, président du Comité sénatorial permanent des finances nationales, présente le deuxième rapport de ce comité (projet de loi C-3, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget de 2011 mis à jour le 6 juin 2011, sans amendement).

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Day propose, appuyé par l'honorable sénateur Fairbairn, C.P., que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la troisième lecture plus tard aujourd'hui.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

With leave,
The Senate reverted to ***Presentation of Reports from Standing or Special Committees.***

The Honourable Senator Day, Chair of the Standing Senate Committee on National Finance, presented its third report (first interim) (*2011-2012 Estimates*).

(*The report is printed as an appendix at pages 121-146.*)

The Honourable Senator Day moved, seconded by the Honourable Senator Losier-Cool, that the report be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Avec permission,
Le Sénat revient à la ***Présentation de rapports de comités permanents ou spéciaux***.

L'honorable sénateur Day, président du Comité sénatorial permanent des finances nationales, présente le troisième rapport (premier intérimaire) de ce comité (*Budget des dépenses 2011-2012*).

(*Le rapport est imprimé en annexe aux pages 121 à 146.*)

L'honorable sénateur Day propose, appuyé par l'honorable sénateur Losier-Cool, que le rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour étude à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

ORDERS OF THE DAY

GOVERNMENT BUSINESS

Bills

Second reading of Bill C-8, An Act for granting to Her Majesty certain sums of money for the federal public administration for the financial year ending March 31, 2012.

The Honourable Senator Gerstein moved, seconded by the Honourable Senator Wallin, that the bill be read the second time.

After debate,
The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Gerstein moved, seconded by the Honourable Senator Wallin, that the bill be placed on the Orders of the Day for a third reading at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

◦ ◦ ◦

Second reading of Bill C-9, An Act for granting to Her Majesty certain sums of money for the federal public administration for the financial year ending March 31, 2012.

The Honourable Senator Gerstein moved, seconded by the Honourable Senator Wallin, that the bill be read the second time.

After debate,
The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Gerstein moved, seconded by the Honourable Senator Wallin, that the bill be placed on the Orders of the Day for a third reading at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

◦ ◦ ◦

Third reading of Bill C-3, An Act to implement certain provisions of the 2011 budget as updated on June 6, 2011.

The Honourable Senator Gerstein moved, seconded by the Honourable Senator Kochhar, that the bill be read the third time.

After debate,
The question being put on the motion, it was adopted, on division.

The bill was then read the third time and passed, on division.

Ordered, That a message be sent to the House of Commons to acquaint that House that the Senate has passed this bill, without amendment.

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES DU GOUVERNEMENT

Projets de loi

Deuxième lecture du projet de loi C-8, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2012.

L'honorable sénateur Gerstein propose, appuyé par l'honorable sénateur Wallin, que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Gerstein propose, appuyé par l'honorable sénateur Wallin, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la troisième lecture à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

◦ ◦ ◦

Deuxième lecture du projet de loi C-9, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2012.

L'honorable sénateur Gerstein propose, appuyé par l'honorable sénateur Wallin, que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Gerstein propose, appuyé par l'honorable sénateur Wallin, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la troisième lecture à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

◦ ◦ ◦

Troisième lecture du projet de loi C-3, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget de 2011 mis à jour le 6 juin 2011.

L'honorable sénateur Gerstein propose, appuyé par l'honorable sénateur Kochhar, que le projet de loi soit lu pour la troisième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

Le projet de loi est alors lu pour la troisième fois et adopté, avec dissidence.

Ordonné : Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce projet de loi, sans amendement.

Inquiries

Orders No. 1 and 2 were called and postponed until the next sitting.

Motions

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

With leave,
The Senate reverted to ***Presentation of Reports from Standing or Special Committees.***

The Honourable Senator Wallace, Chair of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, presented its second report (Bill C-2, An Act to amend the Criminal Code (mega-trials), without amendment).

With leave of the Senate,
The Honourable Senator Runciman moved, seconded by the Honourable Senator Stewart Olsen, that the bill be read the third time now.

After debate,
The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the third time and passed.

Ordered, That a message be sent to the House of Commons to acquaint that House that the Senate has passed this bill, without amendment.

° ° °

The Honourable Senator Wallace, Chair of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, presented its third report (Bill S-1001, An Act respecting Queen's University at Kingston, without amendment).

With leave of the Senate,
The Honourable Senator Murray, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Cools, that the bill be read a third time now.

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the third time and passed.

Ordered, That the Clerk do go down to the House of Commons and acquaint that House that the Senate has passed this bill, to which it desires its concurrence.

Interpellations

Les articles n^{os} 1 et 2 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Motions

L'article n^{o} 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

Avec permission,
Le Sénat revient à la ***Présentation de rapports de comités permanents ou spéciaux***.

L'honorable sénateur Wallace, président du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, présente le deuxième rapport de ce comité (projet de loi C-2, Loi modifiant le Code criminel (mégaprocès), sans amendement).

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Runciman propose, appuyé par l'honorable sénateur Stewart Olsen, que le projet de loi soit lu pour la troisième fois maintenant.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné : Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce projet de loi, sans amendement.

° ° °

L'honorable sénateur Wallace, président du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, présente le troisième rapport de ce comité (projet de loi S-1001, Loi concernant l'Université Queen's à Kingston, sans amendement).

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Murray, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Cools, que le projet de loi soit lu pour la troisième fois maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné : Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce projet de loi pour lequel il sollicite son agrément.

ORDERS OF THE DAY

OTHER BUSINESS

Senate Public Bills

Orders No. 1 to 3 were called and postponed until the next sitting.

Other

Orders No. 4, 6 and 2 (inquiries) were called and postponed until the next sitting.

MOTIONS

The Honourable Senator Mockler moved, seconded by the Honourable Senator Ogilvie:

That the Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry be permitted, notwithstanding usual practices, to deposit with the Clerk of the Senate a report relating to its study on the current state and future of Canada's forest sector, between June 27 and July 15, 2011, if the Senate is not then sitting; and that the report be deemed to have been tabled in the Chamber.

The question being put on the motion, it was adopted.

° ° °

With leave of the Senate,
The Honourable Senator Ogilvie moved, seconded by the Honourable Senator Frum:

That, pursuant to Section 25.9 of the *Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act*, the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology be authorized to examine and report on the progress in implementing the 2004 10-Year Plan to Strengthen Health Care;

That the papers and evidence received and taken and work accomplished by the committee on this subject during the Fortieth Parliament be referred to the committee; and

That the committee submit its final report no later than December 31, 2011, and that the committee retain all powers necessary to publicize its findings until 180 days after the tabling of the final report.

The question being put on the motion, it was adopted.

With leave,
The Senate reverted to ***Government Notices of Motions***.

With leave of the Senate,
The Honourable Senator Carignan moved, seconded by the Honourable Senator Di Nino:

That when the Senate adjourns today, it do stand adjourned until Monday, June 27, 2011, at 2 p.m.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DU JOUR

AUTRES AFFAIRES

Projets de loi d'intérêt public du Sénat

Les articles n^{os} 1 à 3 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Autres

Les articles n^{os} 4, 6 et 2 (interpellations) sont appelés et différés à la prochaine séance.

MOTIONS

L'honorable sénateur Mockler propose, appuyé par l'honorable sénateur Ogilvie,

Que le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts soit autorisé, nonobstant les pratiques habituelles, à déposer auprès du greffier du Sénat son rapport sur l'état actuel et les perspectives d'avenir du secteur forestier au Canada durant la période allant du 27 juin au 15 juillet 2011, si le Sénat ne siège pas, et que ledit rapport soit réputé avoir été déposé au Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

° ° °

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Ogilvie propose, appuyé par l'honorable sénateur Frum,

Que, conformément à l'article 25.9 de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*, le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie soit autorisé à étudier les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan décennal pour consolider les soins de santé de 2004 et à faire rapport sur la question;

Que les documents reçus, les témoignages entendus, et les travaux accomplis par le comité sur ce sujet au cours de la quarantième législature soient renvoyés au comité;

Que le comité dépose son rapport final au plus tard le 31 décembre 2011 et qu'il conserve tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions jusqu'à 180 jours après le dépôt du rapport.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec permission,
Le Sénat revient aux ***Avis de motions du gouvernement***.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Carignan propose, appuyé par l'honorable sénateur Di Nino,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'au lundi 27 juin 2011, à 14 heures.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

REPORTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE SENATE PURSUANT TO RULE 28(2):

Reports of the Atlantic Canada Opportunities Agency for the fiscal year ended March 31, 2011, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 1/41-151.

Statutes of the Northwest Territories for the Fifth Session of the Sixteenth Legislative Assembly, pursuant to the *Northwest Territories Act*, R.S.C. 1985, c. N-27, sbs. 21(1).—Sessional Paper No. 1/41-152.

Report on Northern oil and gas for the year ended December 31, 2010, pursuant to the *Canada Petroleum Resources Act*, R.S.C. 1985, c. 36 (2nd Supp.), s. 109.—Sessional Paper No. 1/41-153.

Reports of the Canadian Polar Commission for the fiscal year ended March 31, 2011, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2). —Sessional Paper No. 1/41-154.

Reports of the Sahtu Land Use Planning Board for the fiscal year ended March 31, 2011, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 1/41-155.

Reports of the First Nations Tax Commission for the fiscal year ended March 31, 2011, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 1/41-156.

Addendum to the Report of Ridley Terminals Inc., together with the Auditor General's Report, for the year 2009, pursuant to the *Financial Administration Act*, R.S.C. 1985, c. F-11, sbs. 150(1). —Sessional Paper No. 1/41-157.

Reports of the Federal Economic Development Agency for Southern Ontario for the fiscal year ended March 31, 2011, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 1/41-158.

Reports of Transport Canada for the fiscal year ended March 31, 2011, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2). —Sessional Paper No. 1/41-159.

Report of the Chicken Farmers of Canada, together with the Auditors' Report, for the year ended December 31, 2010, pursuant to the *Farm Products Agencies Act*, R.S.C. 1985, c. F-4, s. 30.—Sessional Paper No. 1/41-160.

Reports of the Office of Infrastructure of Canada for the fiscal year ended March 31, 2011, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 1/41-161.

RAPPORTS DÉPOSÉS AUPRÈS DU GREFFIER DU SÉNAT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 28(2) DU RÈGLEMENT

Rapports de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique pour l'exercice terminé le 31 mars 2011, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 1/41-151.

Lois des Territoires du Nord-Ouest pour la cinquième session de la seizième Assemblée législative, conformément à la Loi, L.R.C. 1985, ch. N-27, par. 21(1).—Document parlementaire n° 1/41-152.

Rapport sur le pétrole et gaz du Nord pour l'année terminée le 31 décembre 2010, conformément à la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*, L.R.C. 1985, ch. 36 (2e suppl.), art. 109. —Document parlementaire n° 1/41-153.

Rapports de la Commission canadienne des affaires polaires pour l'exercice terminé le 31 mars 2011, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 1/41-154.

Rapports de l'Office d'aménagement territorial du Sahtu pour l'exercice terminé le 31 mars 2011, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 1/41-155.

Rapports de la Commission de la fiscalité des premières nations pour l'exercice terminé le 31 mars 2011, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels,* L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 1/41-156.

Addenda au rapport de Ridley Terminals Inc., ainsi que le rapport du Vérificateur général y afférent, pour l'année 2009, conformément à la L*oi sur la gestion des finances publiques*, L.R.C. 1985, ch. F-11, par. 150(1).—Document parlementaire n° 1/41-157.

Rapports de l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario pour l'exercice terminé le 31 mars 2011, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 1/41-158.

Rapports de Transports Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 2011, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 1/41-159.

Rapport des Producteurs de poulet du Canada, ainsi que le rapport des vérificateurs y afférent, pour l'année terminée le 31 décembre 2010, conformément à la *Loi sur les offices des produits agricoles*, L.R.C. 1985, ch. F-4, art. 30.—Document parlementaire n° 1/41-160.

Rapports du Bureau de l'Infrastructure du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 2011, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 1/41-161.

Report of the Canadian Egg Marketing Agency, together with the Auditors' Report, for the year ended December 31, 2010, pursuant to the *Farm Products Agencies Act*, R.S.C. 1985, c. F-4, s. 30.—Sessional Paper No. 1/41-162.

Report of the Canadian Turkey Marketing Agency, together with the Auditors' Report, for the year ended December 31, 2010, pursuant to the *Farm Products Agencies Act*, R.S.C. 1985, c. F-4, s. 30.—Sessional Paper No. 1/41-163.

Report of the Canadian Hatching Egg Producers, together with the Auditors' Report, for the year ended December 31, 2010, pursuant to the *Farm Products Agencies Act*, R.S.C. 1985, c. F-4, s. 30.—Sessional Paper No. 1/41-164.

Report of the Canadian Beef Cattle Research, Market Development and Promotion Agency for the year ended June 30, 2010, pursuant to the *Farm Products Agencies Act*, R.S.C. 1985, c. F-4, s. 30.—Sessional Paper No. 1/41-165.

Agreements for RCMP policing services (First Nations Community Policing Service) for the province of Newfoundland and Labrador and the Inuit Communities of Rigolet, Nain and Hopedale, pursuant to the *Royal Canadian Mounted Police Act*, R.S.C. 1985, c. R-10, sbs. 20(5).—Sessional Paper No. 1/41-166.

Agreement for RCMP policing services (Aboriginal Community Constable Program) for the Yukon Territory, pursuant to the *Royal Canadian Mounted Police Act*, R.S.C. 1985, c. R-10, sbs. 20(5). —Sessional Paper No. 1/41-167.

Agreement for RCMP policing services (First Nations Community Policing Service) for the province of Manitoba, pursuant to the *Royal Canadian Mounted Police Act*, R.S.C. 1985, c. R-10, sbs. 20(5).—Sessional Paper No. 1/41-168.

Agreement for RCMP policing services (First Nations Community Policing Service) for the province of Saskatchewan, pursuant to the *Royal Canadian Mounted Police Act*, R.S.C. 1985, c. R-10, sbs. 20(5).—Sessional Paper No. 1/41-169.

Agreement for RCMP policing services (First Nations Community Policing Service) for the Yukon Territory, pursuant to the *Royal Canadian Mounted Police Act*, R.S.C. 1985, c. R-10, sbs. 20(5).—Sessional Paper No. 1/41-170.

Agreement for RCMP policing services (First Nations Community Policing Service) for the Yukon Territory and the Liard First Nation, pursuant to the *Royal Canadian Mounted Police Act*, R.S.C. 1985, c. R-10, sbs. 20(5).—Sessional Paper No. 1/41-171.

Agreement for RCMP policing services (First Nations Community Policing Service) for the province of Newfoundland and Labrador and the Inuit Community of Makkovik, pursuant to the *Royal Canadian Mounted Police Act*, R.S.C. 1985, c. R-10, sbs. 20(5).—Sessional Paper No. 1/41-172.

de l'Office canadien de commercialisation des œufs, ainsi que le rapport des vérificateurs y afférent, pour l'année terminée le 31 décembre 2010, conformément à la *Loi sur les offices des produits agricoles*, L.R.C. 1985, ch. F-4, art. 30.—Document parlementaire n° 1/41-162.

Rapport de l'Office canadien de commercialisation du dindon, ainsi que le rapport des vérificateurs y afférent, pour l'année terminée le 31 décembre 2010, conformément à la *Loi sur les offices des produits agricoles*, L.R.C. 1985, ch. F-4, art. 30. —Document parlementaire n° 1/41-163.

Rapport des Producteurs d'œufs d'incubation du Canada, ainsi que le rapport des vérificateurs y afférent, pour l'année terminée le 31 décembre 2010, conformément à la *Loi sur les offices des produits agricoles*, L.R.C. 1985, ch. F-4, art. 30.—Document parlementaire n° 1/41-164.

Rapport de l'Office canadien de recherche, de développement des marchés et de promotion des bovins de boucherie pour l'année terminée le 30 juin 2010, conformément à la *Loi sur les offices des produits agricoles*, L.R.C. 1985, ch. F-4, art. 30.—Document parlementaire n° 1/41-165.

Ententes des services de police de la GRC (Service de police communautaire des Premières nations) pour la province de Terre-Neuve-et-Labrador et les collectivités inuites de Rigolet, Nain et Hopedale, conformément à la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, L.R.C. 1985, ch. R-10, par. 20(5).—Document parlementaire n° 1/41-166.

Entente des services de police de la GRC (Programme des gendarmes communautaires autochtones) au Yukon, conformément à la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, L.R.C 1985, ch. R-10, par. 20(5).—Document parlementaire n° 1/41-167.

des services de police de la GRC (Service de police communautaire des Premières nations) pour la province du Manitoba, conformément à la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, L.R.C. 1985, ch. R-10, par. 20(5).—Document parlementaire n° 1/41-168.

Entente des services de police de la GRC (Service de police communautaire des Premières nations) pour la province de la Saskatchewan, conformément à la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, L.R.C. 1985, ch. R-10, par. 20(5).—Document parlementaire n° 1/41-169.

Entente des services de police de la GRC (Service de police communautaire des Premières nations) au Yukon, conformément à la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, L.R.C. 1985, ch. R-10, par. 20(5).—Document parlementaire n° 1/41-170.

Entente des services de police de la GRC (Service de police communautaire des Premières nations) au Yukon et la Première nation de Liard, conformément à la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, L.R.C. 1985, ch. R-10, par. 20(5)..—Document parlementaire n° 1/41-171.

Entente des services de police de la GRC (Service de police communautaire des Premières nations) pour la province de Terre-Neuve-et-Labrador et la collectivité inuite de Makkovik, conformément à la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, L.R.C. 1985, ch. R-10, par. 20(5).—Document parlementaire n° 1/41-172.

Report on the use of electronic surveillance for the year 2010, pursuant to the *Criminal Code*, R.S.C. 1985, c. C-46, sbs. 195(4). —Sessional Paper No. 1/41-173.

Reports of the Department of Public Safety and Emergency Preparedness for the fiscal year ended March 31, 2011, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 1/41-174.

Reports of the Office of the Inspector General of the Canadian Security Intelligence Service for the fiscal year ended March 31, 2011, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 1/41-175.

Reports of the Office of the Correctional Investigator of Canada for the fiscal year ended March 31, 2011, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 1/41-176.

Reports of the Commission for Public Complaints Against the Royal Canadian Mounted Police for the fiscal year ended March 31, 2011, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2). —Sessional Paper No. 1/41-177.

Reports of the National Parole Board for the fiscal year ended March 31, 2010, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2). —Sessional Paper No. 1/41-178.

Report of the Canadian Tourism Commission, together with the Auditor General's Report, for the year ended December 31, 2010, pursuant to the *Financial Administration Act*, R.S.C. 1985, c. F-11, sbs. 150(1).—Sessional Paper No. 1/41-179.

ADJOURNMENT

The Honourable Senator Carignan moved, seconded by the Honourable Senator Rivard:

That the Senate do now adjourn.

The question being put on the motion, it was adopted.

(*Accordingly, at 4:27 p.m. the Senate was continued until Monday, June 27, 2011 at 2 p.m.*)

Rapport sur la surveillance électronique pour l'année 2010, conformément au *Code criminel*, L.R.C. 1985, ch. C-46, par. 195(4).—Document parlementaire n° 1/41-173.

Rapports du ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile pour l'exercice terminé le 31 mars 2011, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 1/41-174.

Rapports du Bureau de l'inspecteur général du Service canadien du renseignement de sécurité pour l'exercice terminé le 31 mars 2011, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 1/41-175.

Rapports du bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 2011, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 1/41-176.

Rapports de la Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 2011, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 1/41-177.

Rapports de la Commission nationale des libérations conditionnelles pour l'exercice terminé le 31 mars 2010, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 1/41-178.

Rapport de la Commission canadienne du tourisme, ainsi que le rapport du Vérificateur général y afférent, pour l'année terminée le 31 décembre 2010, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.C. 1985, ch. F-11, par. 150(1).—Document parlementaire n° 1/41-179.

AJOURNEMENT

L'honorable sénateur Carignan propose, appuyé par l'honorable sénateur Rivard,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

(*En conséquence, à 16 h 27 le Sénat s'ajourne jusqu'au lundi 27 juin 2011, à 14 heures.*)

Changes in Membership of Committees Pursuant to Rule 85(4)

Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples

The Honourable Senator Meredith replaced the Honourable Senator Martin (*June 23, 2011*).

The Honourable Senator Martin replaced the Honourable Senator Meredith (*June 22, 2011*).

Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce

The Honourable Senator Gerstein replaced the Honourable Senator Cochrane (*June 22, 2011*).

The Honourable Senator Cochrane replaced the Honourable Senator Gerstein (*June 22, 2011*).

Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration

The Honourable Senator Meighen replaced the Honourable Senator Smith (*Saurel*) (*June 23, 2011*).

Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs

The Honourable Senator Banks replaced the Honourable Senator Watt (*June 23, 2011*).

The Honourable Senator Baker, P.C., replaced the Honourable Senator Banks (*June 22, 2011*).

The Honourable Senator Banks replaced the Honourable Senator Baker, P.C. (*June 22, 2011*).

Standing Senate Committee on National Finance

The Honourable Senator Ataullahjan replaced the Honourable Senator Brown (*June 23, 2011*).

The Honourable Senator Brown replaced the Honourable Senator Nancy Ruth (*June 23, 2011*).

The Honourable Senator Runciman replaced the Honourable Senator Mockler (*June 22, 2011*).

The Honourable Senator Marshall replaced the Honourable Senator Fortin-Duplessis (*June 22, 2011*).

The Honourable Senator Fortin-Duplessis replaced the Honourable Senator Manning (*June 22, 2011*).

The Honourable Senator Mockler replaced the Honourable Senator Runciman (*June 22, 2011*).

The Honourable Senator Manning replaced the Honourable Senator Marshall (*June 22, 2011*).

The Honourable Senator Rivard replaced the Honourable Senator Dickson (*June 22, 2011*).

Standing Senate Committee on National Security and Defence

The Honourable Senator Nolin replaced the Honourable Senator Rivard (*June 22, 2011*).

Modifications de la composition des comités conformément à l'article 85(4) du Règlement

Comité sénatorial permanent des peuples autochtones

L'honorable sénateur Meredith a remplacé l'honorable sénateur Martin (*le 23 juin 2011*).

L'honorable sénateur Martin a remplacé l'honorable sénateur Meredith (*le 22 juin 2011*).

Comité sénatorial permanent des banques et du commerce

L'honorable sénateur Gerstein a remplacé l'honorable sénateur Cochrane (*le 22 juin 2011*).

L'honorable sénateur Cochrane a remplacé l'honorable sénateur Gerstein (*le 22 juin 2011*).

Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration

L'honorable sénateur Meighen a remplacé l'honorable sénateur Smith (*Saurel*) (*le 23 juin 2011*).

Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles

L'honorable sénateur Banks a remplacé l'honorable sénateur Watt (*le 23 juin 2011*).

L'honorable sénateur Baker, C.P., a remplacé l'honorable sénateur Banks (*le 22 juin 2011*).

L'honorable sénateur Banks a remplacé l'honorable sénateur Baker, C.P. (*le 22 juin 2011*).

Comité sénatorial permanent des finances nationales

L'honorable sénateur Ataullahjan a remplacé l'honorable sénateur Brown (*le 23 juin 2011*).

L'honorable sénateur Brown a remplacé l'honorable sénateur Nancy Ruth (*le 23 juin 2011*).

L'honorable sénateur Runciman a remplacé l'honorable sénateur Mockler (*le 22 juin 2011*).

L'honorable sénateur Marshall a remplacé l'honorable sénateur Fortin-Duplessis (*le 22 juin 2011*).

L'honorable sénateur Fortin-Duplessis a remplacé l'honorable sénateur Manning (*le 22 juin 2011*).

L'honorable sénateur Mockler a remplacé l'honorable sénateur Runciman (*le 22 juin 2011*).

L'honorable sénateur Manning a remplacé l'honorable sénateur Marshall (*le 22 juin 2011*).

L'honorable sénateur Rivard a remplacé l'honorable sénateur Dickson (*le 22 juin 2011*).

Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense

L'honorable sénateur Nolin a remplacé l'honorable sénateur Rivard (*le 22 juin 2011*).

APPENDIX
(*see p. 113*)

Thursday, June 23, 2011

The Standing Senate Committee on National Finance has the honour to present its

THIRD REPORT

Your committee, to which were referred the 2011-2012 Estimates, has, in obedience to the order of reference of Thursday, June 9, 2011, examined the said Estimates and herewith presents its first interim report.

Respectfully submitted,

Le président,

JOSEPH A. DAY

Chair

ANNEXE
(*voir p. 113*)

Le jeudi 23 juin 2011

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

Votre comité auquel a été renvoyé le Budget des dépenses 2011-2012, a, conformément à l'ordre de renvoi du jeudi 9 juin 2011, examiné ledit Budget et présente ici son premier rapport intérimaire.

Respectueusement soumis,

SENATE SÉNAT

CANADA

FIRST INTERIM REPORT ON THE *MAIN ESTIMATES, 2011-12*

Standing Senate Committee on National Finance

THIRD REPORT

Chair
The Honourable Joseph A. Day

Deputy Chair
The Honourable Irving Gerstein

June 2011

TABLE OF CONTENTS

Office of the National Defence and Canadian Forces Ombudsman 2

Office of the Veterans Ombudsman 4

Public Works and Government Services Canada 6

Office of the Procurement Ombudsman 8

REPORT ON THE *MAIN ESTIMATES, 2011-12*

The *Main Estimates, 2011-12* were initially presented in Parliament on March 1, 2011, during the 3rd session of the 40th Parliament and were referred to the Standing Senate Committee on National Finance. In the 1st session of the 41st Parliament, the Main Estimates were again tabled in Parliament, and again referred to the Standing Senate Committee on National Finance, along with the papers and evidence received and taken and work accomplished by the committee on this subject during the 3rd session of the 40th Parliament. To date, the committee has held six meetings, and tabled a first interim report on March 22, 2011, on these Main Estimates after having heard the testimony of the Treasury Board of Canada Secretariat, the Department of Finance, PPP Canada Inc., Agriculture and Agri-Food Canada, and the Department of Canadian Heritage. The committee's examination of the *Main Estimates, 2011-12* continues in this report and will continue throughout the fiscal year.

On June 14, 2011, Mary McFadyen, General Counsel with the Office of the National Defence and Canadian Forces Ombudsman, represented the Office in an appearance before the committee.

On June 16, 2011, the committee met with representatives of the Office of the Procurement Ombudsman and of Public Works and Government Services Canada. Specifically, the Office of the Procurement Ombudsman was represented by Frank Brunetta, Procurement Ombudsman. Normand Masse, Director General, Services and Technology Acquisition Management Sector, and Alain Vauclair, Director General, Policy Risk, Integrity and Strategic Management Sector, represented Public Works and Government Services Canada.

Finally, also on June 16, the committee heard from Guy Parent, Veterans Ombudsman, who represented the Office of the Veterans Ombudsman.

Examination of the *Main Estimates, 2011-12*

1. Office of National Defence and Canadian Forces Ombudsman

The Office of the National Defence and Canadian Forces Ombudsman's general counsel gave the committee a detailed description of the role, responsibilities and financial status of the Office, which has about 60 employees. The committee learned that the Ombudsman reports directly to the Minister of National Defence on behalf of the Office, which receives its budget from the Department of National Defence (DND); consequently, it is not specifically mentioned in the Estimates. According to documents provided to the committee by the general counsel, the Office's budget for fiscal year 2010–2011 was $6.27 million, although actual expenses were lower, at $4.6 million. According to her, the Office's budget has remained stable over the past five years and this level of funding has generally been adequate to enable it to fulfil its mandate.

Complaints

Committee members asked several questions about the complaints received by the Office of the National Defence and Canadian Forces Ombudsman, including the process for resolving them. The committee learned that, in 2010–2011, the Office received 1,454 complaints from its 300,000 constituents; 1,302 new complaints and complaints from previous years were resolved. In particular, the new complaints concerned benefits (444), release from military service (137), medical care (102), recruitment (88), military postings (73), grievance resolution (73) and harassment (59).[1] The committee was also told that the Office has had to make changes in order to handle the growing number of complaints related to post-traumatic stress syndrome since the start of the Canadian mission in Afghanistan in 2002.

Overlap

Questions were also posed about whether the responsibilities of the Office of the National Defence and Canadian Forces Ombudsman and those of the Office of the Veterans Ombudsman overlap and, more specifically, why some former Canadian Forces members' complaints are handled

[1] This information is contained in a document provided to the Standing Senate Committee on National Finance on June 14, 2011. This information is not yet publicly available.

by the former rather than by the latter. The Office of the National Defence and Canadian Forces Ombudsman's general counsel told the committee that the two offices have different mandates. In particular, the Office of the National Defence and Canadian Forces Ombudsman is responsible for cases pertaining to DND, while the Office of the Veterans Ombudsman handles cases involving Veterans Affairs Canada. In response to questions, the general counsel added that, for certain matters, veterans must go to the Office of the National Defence and Canadian Forces Ombudsman; one example is pensions, for which DND has responsibility.[2]

Financial Compensation for Canadian Forces members

The committee learned that a major ongoing problem for Canadian Forces members is that complaints pertaining to financial compensation may not be resolved because of the inability of the Chief of the Defence Staff (CDS) to resolve complaints of this type due to a lack of authority. Former Chief Justice of Canada, the Rt. Honourable Antonio Lamer, in the first independent review of the provisions and operations of the 1998 amendments to the *National Defence Act*, made the recommendation that the "CDS ... be given the power to delegate to someone under his command and control decision-making in respect of all grievances, except those that may have significant implications for the Canadian Forces."[3] The Office of the National Defence and Canadian Forces Ombudsman came to the same conclusion in its 2010 report in which it recommended that the "Chief of [the] Defence Staff be given the necessary financial authority to settle financial claims in grievances and that the Chief of [the] Defence Staff be entitled to delegate this authority."[4]

This recommendation was not implemented, and the CDS must still refer complaints regarding financial compensation to legal services personnel at DND, since they have authority over financial compensation. In analyzing these complaints, DND legal services must follow the Treasury Board of Canada Secretariat's *ex gratia* payments policy,[5] which applies throughout the federal government.

---

[2] See: *Canadian Forces Superannuation Act*.
[3] The First Independent Review by the Right Honourable Antonio Lamer P.C., C.C., C.D. of the provisions and operation of Bill C-25, An Act to amend the National Defence Act and to make consequential amendments to other Acts, as required under section 96 of Statutes of Canada 1998, c.35, September 2003, p. 3, http://www.cfgb-cgfc.gc.ca/documents/LamerReport_e.pdf.
[4] Office of the National Defence and Canadian Forces Ombudsman, *The Canadian Forces Grievance Process: Making It Right for Those Who Serve,* May 2010, p. 28, http://www.ombudsman.forces.gc.ca/rep-rap/sr-rs/gp-prg/doc/gp-prg-eng.pdf.
[5] This policy is available at: http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-eng.aspx?id=15782&section=text.

The Office of the National Defence and Canadian Forces Ombudsman's general counsel informed the committee that, in her experience, DND's legal services may refuse to compensate Canadian Forces members because of their employment status. In particular, since Canadian Forces members serve at the pleasure of the Crown, there is no employer-employee relationship, a situation that is unlike that which exists between the Crown and DND's civilian employees. Therefore, DND has no legal obligation to compensate Canadian Forces members. **The committee believes that this situation should be modified immediately in order to ensure that Canadian Forces members are eligible to receive the same compensation as DND's civilian employees.**

2. Office of the Veterans Ombudsman

In the *Main Estimates, 2011-12*, the Office of the Veterans Ombudsman (OVO) had voted appropriation requests of approximately $5.9 million. The OVO, which reports to the Minister of Veterans Affairs, was started in 2007. It has 37 employees in Ottawa and Charlottetown, where the department's headquarters is located.

The OVO's clients include members and veterans of the Canadian Forces and the Royal Canadian Mounted Police as well as their survivors, such as widows and spouses. The OVO has three principal functions. First, it informs its clients about, and refers its clients to, the programs for which they are eligible. Second, it helps people address complaints related to veterans affairs. Third, based on the information received in these complaints, the OVO identifies recurring issues; it then conducts a systemic review of these issues and makes recommendations to Veterans Affairs Canada about them. Currently, the OVO is conducting investigations of the Veterans Independence Program as well as the review process of the Veterans Review and Appeal Board. In terms of service standards, the OVO takes up to five days for an information referral, up to thirty business days to address minor complaints, and up to five months to address more complex complaints and complete systemic reviews.

Veterans Independence Program

Committee members continue to be concerned about the criteria used by Veterans Affairs Canada to determine eligibility for the Veterans Independence Program, which provides housekeeping and grounds keeping services to veterans and widows. There are two main groups of widows of veterans who are eligible for the Veterans Independence Program. First, widows of veterans are eligible to receive Veterans Independence Program services, including housekeeping and grounds keeping services, if they receive Guaranteed Income Supplement benefits or if they are approved for the Disability Tax Credit. Second, widows of veterans are eligible to continue to receive services in relation to housekeeping and/or grounds keeping that they received before the veteran passed away. Both of these groups of widows must meet additional criteria in order to be eligible for these services. Widows of veterans who do not meet eligibility criteria cannot receive the benefits that are available to other widows of veterans. According to the Veterans Ombudsman, "if [the OVO] can go to the department and explain the unfairness of one widow being eligible for something and another not, and if they agree, [the OVO] can work from the unfairness to the legislation. That is why [the OVO is] still engaged and [hopes] to come to a successful arrangement with the department on that issue."

Overlap

As with the questioning of the Office of the National Defence and Canadian Forces Ombudsman's general counsel, committee members were concerned about an overlap in the functions of the Office of the National Defence and Canadian Forces Ombudsman and the Office of the Veterans Ombudsman.

According to the Veterans Ombudsman, the functions of the two Offices are separate. He illustrated this point by providing an example: a member of the Canadian Forces may not declare an injury to the Canadian Forces, since such a declaration could jeopardize his or her career, but that person would still be eligible to receive a pension from Veterans Affairs Canada for that injury. Furthermore, he said that the differences between his Office and the Office of the National Defence and Canadian Forces Ombudsman are described on the OVO website in order to minimize potential confusion among the clients. Additionally, the OVO has an agreement with the Office of the National Defence and Canadian Forces Ombudsman pursuant to which the two Offices exchange

information, with the permission of the complainant, in the event that the complaint would be better addressed by the other Office.

Sharing of Information

Committee members had some concerns about the sharing of information by Veterans Affairs Canada with the OVO. The Veterans Ombudsman indicated that there were no issues with respect to the sharing of information for personal complaints. In the past, problems existed regarding the OVO's ability to access written documents from Veterans Affairs Canada, but that situation has improved. Furthermore, the OVO and the Minister of Veterans Affairs Canada are negotiating an information-sharing agreement in an effort to reduce the occurrence of information-sharing issues.

3. Public Works and Government Services Canada

In the *Main Estimates, 2011-12*, Public Works and Government Services Canada (PWGSC) had voted appropriation requests of about $2,582 million. The role of PWGSC is to procure goods and services on behalf of the federal government. Each year, the federal government acquires approximately $19 billion in goods and services, of which $14 billion involves procurement through PWGSC.

In response to questions from committee members, PWGSC officials noted that federal departments are not required to procure goods and services through it; in particular, departments have some powers of delegation and can procure goods and services valued at as much as $25,000 before they are required to use PWGSC. For goods and services valued at more than $25,000, departments can either use PWGSC's pre-negotiated instruments or obtain goods and services through PWGSC's competitive bidding process.

Aboriginal Set-Asides

Committee members also had questions about PWGSC's Aboriginal set-asides. Destined for primarily Aboriginal suppliers, the Aboriginal set-aside involves procurement where the value exceeds $5,000. PWGSC officials stated that there is no quota established for Aboriginal set-asides,

but some Aboriginal set-asides are available among PWGSC's pre-negotiated instruments for use by the departments. Following further questions, PWGSC officials responded that no set-asides exist for other groups, such as for women entrepreneurs or for other types of suppliers.

Opportunities for Improvement

PWGSC officials identified a number of areas where PWGSC can improve its operations. For example, they suggested that the government is too risk-averse in its procurement process. Committee members were not convinced that a lower aversion to risk is a realistic or concrete opportunity for improvement. PWGSC officials did, however, present another area where concrete improvements had occurred: the introduction of web-based tools that have generated efficiencies for suppliers.

Transparency

Committee members had questions about transparency, or a lack thereof, in government procurement. PWGSC officials stated that the name of the bid winner is revealed but that other bid information, including pricing or strategy, could be considered as confidential by the supplier; the information is, however, subject to access to information requests. As such, confidential information can only be released with the permission of the supplier.

Competitive Bids

According to PWGSC officials, about 75 percent of federal contracts are subject to the competitive bidding process. They told the committee that the competitive bidding process is not required in all cases; for example, it is not required: in emergency situations; where there is only one potential supplier, perhaps due to intellectual property considerations; when the value of the contract does not exceed $25,000; or when it is not in the public interest to have a competitive bidding process. When a committee member asked about the relative frequency of each exemption from the competitive bidding process, PWGSC officials explained that many of the contracts have a value below $25,000. Additionally, the existence of only one potential supplier as a result of intellectual property considerations is a factor in some cases.

Intellectual Property

Committee members also had questions about intellectual property and government contracts, and expressed a concern that, increasingly, suppliers are required to sell their intellectual property rights to the government in order to receive the procurement contract. PWGSC officials said that the federal government's "default position" is to allow suppliers to retain their intellectual property rights. In some cases, however, the government wants to purchase the intellectual property rights; in these cases, the government notifies the supplier of this desire at the beginning of contract negotiations.

4. Office of the Procurement Ombudsman

In the *Main Estimates, 2011-12,* the Office of the Procurement Ombudsman (OPO) had voted appropriation requests of about $4.3 million. The OPO has the authority to review complaints in relation to the awarding of procurement contracts below a certain monetary value and to the administration of awarded procurement contracts of any monetary value; these authorities exist in relation to contracts with departments, agencies, boards and commissions found in Schedules I, I.1 and II of the Financial Administration Act. This authority does not include Crown corporations or intelligence-type procurement of the sort conducted by the Canadian Security Intelligence Service. The Office, which currently has approximately 25 full-time employees, reviews complaints from suppliers about the awarding and administering of government procurement contracts.

Mandate

According to the Procurement Ombudsman, the OPO's mandate has four components. First, the OPO reviews complaints in relation to the awarding of low-value contracts, which are valued below $25,000 for goods and below $100,000 for services. The Procurement Ombudsman told the committee that the OPO fills a particular void for low-value contractors, which have fewer avenues for recourse. Second, the Office reviews complaints about the administration of awarded contracts of any monetary value. Third, the OPO assures that procurement practices are fair, open and transparent. Finally, the Office conducts reviews of the procurement practices of departments, if requested to do so by the Minister of Public Works and Government Services.

To achieve its mandate, the OPO has three basic roles. First, it receives and responds to complaints, which may lead to an investigation. Second, it provides an alternative dispute resolution process to which government and suppliers may apply. Third, it writes procurement practice reviews based on the systemic issues it observes from complaints received about federal procurement processes.

Complaints

When the OPO receives a complaint, it has 10 working days to determine whether to review it. During that time, it will try to facilitate an informal resolution. After the 10 working days have passed, the OPO will initiate a formal investigation if it decides to review the complaint and if the complainant wants to continue to pursue the issue. When it concludes its investigation, the OPO writes a report and makes recommendations. According to the Procurement Ombudsman, the OPO has initiated nine investigations to date, and has been successful in its efforts, since most complaints have been resolved informally; informal resolution is considered to be relatively more efficient.

The Procurement Ombudsman told committee members that 75 percent of complaints made to the OPO are related to the manner in which the contract was awarded, with four main complaint categories in this regard. First, supplier complainants are concerned about how their bid was evaluated or how the evaluation criteria were applied. Second, there are criticisms about the evaluation plan and its criteria, which the supplier may consider to be excessively restrictive or lax. Third, supplier complainants are concerned about the procurement strategy, specifically about whether the procurement process is competitive or sole source. Fourth, when the statement of work requirements are vague or ambiguous, supplier complainants are concerned that it is difficult for them to demonstrate how requirements would be met. The remaining 25 percent of complaints relate to contract administration, with bid winners complaining about how the contract is managed by the department. For example, the bid winner may complain about late payments. The Procurement Ombudsman indicated that there have been significant improvements in that regard, with the OPO currently receiving relatively fewer complaints about late payments.

Alternative Dispute Resolution

The OPO also provides an alternative dispute resolution process, which can be accessed by the federal government or by suppliers. Since it began its operations, the OPO has received 21 requests in relation to this process. The Office has conducted three formal processes and reached seven agreements; in addition, seven requests were declined by the opposing party, one request was withdrawn and three requests were deemed to be outside the OPO's jurisdiction.

Procurement Practice Reviews

The OPO writes procurement practice reviews in response to systemic issues that it has identified on the basis of the complaints it has received. In these reviews, the OPO focuses on fairness, openness and transparency. Additionally, it makes recommendations for improvements in the procurement process. Thus far, the OPO has completed 12 procurement practice reviews; four additional practice reviews are expected in 2011. These reviews are similar to performance audits conducted by the Office of the Auditor General of Canada, but may have a relatively greater focus on best practices; the OPO believes that these practices should be disseminated to all federal departments, boards and agencies.

Evaluation

The Procurement Ombudsman told the committee that an external evaluation of the OPO's activities has been initiated. Following the evaluation, the OPO may make changes to its operations.

SENATE SÉNAT

CANADA

PREMIER RAPPORT PROVISOIRE SUR LE BUDGET DES DÉPENSES 2011-2012

Comité sénatorial permanent des finances nationales

TROISIÈME RAPPORT

Président
L'honorable Joseph A. Day

Vice-président
L'honorable Irving Gerstein

Juin 2011

TABLE DES MATIÈRES

Bureau de l'Ombudsman de la Défense nationale
et des Forces canadiennes 2

Bureau de l'ombudsman des vétérans 4

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 6

Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement 8

RAPPORT SUR LE BUDGET DES DÉPENSES 2011-2012

Au départ, le *Budget des dépenses 2011-2012* a été déposé au Parlement le 1er mars 2011, pendant la troisième session de la quarantième législature, et renvoyé au Comité sénatorial permanent des finances nationales. Pendant la première session de la quarante et unième législature, le *Budget des dépenses 2011-2012* a été déposé de nouveau au Parlement et renvoyé une fois de plus au Comité sénatorial permanent des finances nationales avec les documents reçus, les témoignages entendus, et les travaux accomplis par le comité sur ce sujet au cours de la troisième session de la quarantième législature. Le comité a tenu six réunions jusqu'à ce jour et il a déposé un premier rapport provisoire sur ce budget le 22 mars 2011, après avoir entendu les témoignages de représentants du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, du ministère des Finances, de PPP Canada inc., d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et du ministère du Patrimoine canadien. Le comité a poursuivi son étude du Budget des dépenses 2011-2012 dans le présent rapport et il le poursuivra tout au long de l'exercice.

Le 14 juin 2011, Mary McFadyen, avocate générale au Bureau de l'Ombudsman de la Défense nationale et des Forces canadiennes, a représenté le Bureau devant le comité.

Le 16 juin 2011, le comité a rencontré des représentants du Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, notamment Frank Brunetta, ombudsman de l'approvisionnement. Normand Masse, directeur général, Secteur de la gestion de l'approvisionnement en services et en technologies, et Alain Vauclair, directeur général, Secteur de la politique, du risque, de l'intégrité et de la gestion stratégique, représentaient également Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Le comité a également entendu, le 16 juin dernier, Guy Parent, ombudsman des vétérans, qui représentait le Bureau de l'ombudsman des vétérans.

Étude du Budget des dépenses 2011-2012

1. Bureau de l'Ombudsman de la Défense nationale et des Forces canadiennes

L'avocate générale du Bureau de l'Ombudsman de la Défense nationale et des Forces canadiennes a exposé en détail au comité le rôle, les responsabilités et la situation financière du Bureau, qui compte une soixantaine d'employés. Le comité a appris que l'ombudsman relève directement du ministre de la Défense nationale, en tant que représentant du Bureau, lequel reçoit son budget du ministère de la Défense nationale. C'est pourquoi il n'en est pas fait expressément mention dans le Budget des dépenses. D'après les documents fournis par l'avocate générale au comité, le budget du Bureau pour l'exercice 2010-2011 était de 6,27 millions de dollars, mais les dépenses réelles ont été moins élevées (4,6 millions de dollars). Selon l'avocate générale, le budget du Bureau est demeuré stable ces cinq dernières années et, en règle générale, ce niveau de financement permet au Bureau d'exécuter son mandat.

Plaintes

Les membres du comité ont posé plusieurs questions au sujet des plaintes formulées au Bureau de l'Ombudsman de la Défense nationale et des Forces canadiennes, notamment au sujet du processus de règlement. Le comité a appris que, en 2010–2011, le Bureau avait reçu 1 454 plaintes de la part de 300 000 membres; 1 302 nouvelles plaintes et plaintes des années passées ont été réglées. Les nouvelles plaintes portaient plus précisément sur les avantages sociaux (444), la libération du service militaire (137), les services médicaux (102), le recrutement (88), les affectations militaires (73), le règlement des griefs (73) et le harcèlement (59)[1]. On a également dit au comité que le Bureau avait dû apporter certains changements pour faire face à l'augmentation du nombre de plaintes concernant le syndrome de stress post-traumatique depuis le début de la mission en Afghanistan en 2002.

[1] Ces renseignements sont tirés d'un document fourni au Comité sénatorial permanent des finances nationales le 14 juin 2011. Ils n'ont pas encore été publiés.

Chevauchement

Le comité a également cherché à savoir si les responsabilités du Bureau de l'Ombudsman de la Défense nationale et des Forces canadiennes et celles du Bureau de l'ombudsman des vétérans se recoupaient. Il voulait aussi savoir pourquoi certaines plaintes d'anciens membres des Forces canadiennes sont traitées par le Bureau de l'ombudsman de la Défense nationale plutôt que par le Bureau de l'ombudsman des vétérans. L'avocate générale du Bureau de l'Ombudsman de la Défense nationale et des Forces canadiennes a expliqué au comité que ces deux bureaux ont des mandats différents. Le premier est responsable des cas qui touchent le ministère de la Défense nationale, tandis que le Bureau de l'ombudsman des vétérans s'occupe des dossiers qui concernent le ministère des Anciens Combattants. En réponse à des questions qui lui ont été posées, l'avocate générale a ajouté que dans certains cas, les anciens combattants doivent s'adresser au Bureau de l'Ombudsman de la Défense nationale et des Forces canadiennes, par exemple dans le cas des pensions, une responsabilité du ministère de la Défense nationale[2].

Indemnité financière pour les membres des Forces canadiennes

Le comité a appris qu'un problème courant pour les membres des Forces canadiennes réside dans le fait que des plaintes concernant l'indemnité financière ne sont parfois pas réglées parce que le chef d'état-major de la Défense n'est pas habilité à régler les plaintes relatives à une demande d'indemnité financière. Dans son premier examen indépendant des dispositions et de l'application des modifications apportées en 1998 à la *Loi sur la défense nationale*, le très honorable Antonio Lamer, ancien juge en chef du Canada, a recommandé « d'investir le chef d'état-major de la Défense du pouvoir de déléguer à une personne sous son commandement et son contrôle la prise de décision relativement aux griefs, sauf ceux pouvant avoir d'importantes répercussions sur les Forces canadiennes[3] ».

Cette recommandation n'a jamais été appliquée de sorte que le chef d'état-major de la Défense nationale doit encore renvoyer les plaintes relatives à l'indemnité financière au personnel des

[2] Voir : *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes.*
[3] *Le Premier examen indépendant par le très honorable Antonio Lamer, C.P., C.C., C.D., des dispositions et de l'application du projet de loi C-25*, Loi modifiant la Loi nationale sur la défense et d'autres lois en conséquence, *conformément à l'article 96 des Lois du Canada (1988), ch. 35*, septembre 2003, p. 4, http://www.cfgb-cgfc.gc.ca/documents/LamerReport_f.pdf.

services juridiques du ministère de la Défense, qui a compétence pour régler les questions d'indemnité financière. En analysant les dossiers de plainte, le personnel des services juridiques doit suivre la Directive sur les réclamations et les paiements à titre gracieux du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada[4], qui s'applique à l'ensemble du gouvernement fédéral. L'avocate générale du Bureau de l'Ombudsman de la Défense nationale et des Forces canadiennes a indiqué au comité que, selon son expérience, les services juridiques du Ministère, peuvent refuser d'indemniser des membres des Forces canadiennes en raison de leur situation d'emploi. Comme les membres des Forces canadiennes exercent leurs fonctions à titre amovible, ils ne sont pas liés par une relation employeur-employé, contrairement aux employés civils du ministère de la Défense nationale. Celui-ci n'est donc pas tenu par la loi d'indemniser les membres des Forces canadiennes. Le comité estime que cette situation devrait être modifiée sans tarder pour que les membres des Forces canadiennes aient droit à l'indemnisation au même titre que les employés civils.

2. Bureau de l'ombudsman des vétérans

Dans le Budget des dépenses 2011-2012, le Bureau de l'ombudsman des vétérans a demandé des crédits votés d'environ 5,9 millions de dollars. Le Bureau, qui relève du ministre des Anciens Combattants, a été créé en 2007. Il compte 37 employés à Ottawa et à Charlottetown, où est située l'administration centrale du Ministère.

Les clients du Bureau de l'ombudsman des vétérans sont des membres des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada, d'anciens combattants et des survivants (veuves et conjointes). Le Bureau a trois fonctions principales. D'abord, il informe les clients au sujet des programmes auxquels ils sont admissibles et les dirige vers ces programmes. Ensuite, il aide les gens à formuler des plaintes relativement aux affaires des anciens combattants. Enfin, d'après les renseignements reçus au sujet des plaintes, le Bureau détermine les points récurrents, en fait un examen systémique et présente des recommandations au ministère des Anciens Combattants. Le Bureau mène actuellement des enquêtes sur le Programme pour l'autonomie des anciens combattants et sur le processus d'examen du Tribunal des anciens combattants (révision et appel). Au sujet des normes de service, le Bureau traite les demandes d'information en cinq jours et les plaintes mineures en trente

[4] On peut consulter cette politique à l'adresse : http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=15782&section=texthttp://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=15782&section=text.

jours ouvrables; il peut mettre jusqu'à cinq mois pour traiter les plaintes plus complexes et examiner les questions d'ordre systémique.

Programme pour l'autonomie des anciens combattants

Les membres du comité demeurent préoccupés par le critère qu'utilise le ministère des Anciens Combattants pour déterminer l'admissibilité des clients au Programme pour l'autonomie des anciens combattants. Deux principaux groupes de veuves d'anciens combattants y sont admissibles. D'abord, les veuves qui reçoivent des prestations du Supplément du revenu garanti ou qui ont droit au crédit d'impôt pour personnes handicapées sont admissibles aux services que prévoit le Programme, par exemple des services d'entretien ménager et d'entretien du terrain. Ensuite, les veuves d'anciens combattants demeurent admissibles aux services d'entretien ménager ou d'entretien du terrain qu'elles recevaient avant le décès des anciens combattants. Ces deux groupes de veuves doivent satisfaire à d'autres critères pour être admissibles aux services. Autrement, elles ne peuvent se prévaloir des avantages offerts aux autres veuves d'anciens combattants. Selon l'ombudsman des vétérans, « [S]i le Bureau peut expliquer au Ministère qu'il est injuste qu'une veuve ait droit à un service et l'autre pas et si celui-ci est d'accord, le Bureau peut alors essayer de corriger cette injustice à partir de la loi. C'est pourquoi le Bureau tient bon et ne désespère pas d'en venir à un arrangement heureux sur ce point avec le Ministère. » [traduction]

Chevauchement

Encore là, le comité s'est demandé si les fonctions du Bureau de l'Ombudsman de la Défense nationale et des Forces canadiennes et celles du Bureau de l'ombudsman des vétérans se recoupaient.

Selon l'ombudsman des vétérans, les deux bureaux exercent des fonctions distinctes. Il a illustré son propos à l'aide d'un exemple : il peut arriver qu'un membre des Forces canadiennes ne déclare par une blessure à son employeur, car il pourrait compromettre ainsi sa carrière, mais il demeurerait admissible à une pension du ministère des Anciens Combattants par suite de cette blessure. Il a ajouté que les différences entre son bureau et celui de l'Ombudsman de la Défense nationale et des Forces canadiennes sont décrites sur le site Web du Bureau de l'ombudsman des vétérans pour réduire le risque de confusion parmi les clients. En outre, il existe entre les deux bureaux une entente

leur permettant d'échanger des renseignements, avec l'autorisation du plaignant, dans le cas où ce dernier serait mieux servi par l'autre bureau.

Échange de renseignements

Les membres du comité avaient certaines préoccupations au sujet de la communication de renseignements entre le ministère des Anciens Combattants et le Bureau de l'ombudsman des vétérans. L'ombudsman des vétérans a indiqué que l'échange de renseignements concernant des plaintes personnelles ne présentait aucun problème. Le Bureau de l'ombudsman des vétérans avait autrefois du mal à obtenir des documents écrits du ministère des Anciens Combattants, mais la situation s'est améliorée. De plus, le Bureau de l'ombudsman des vétérans et le ministre des Anciens Combattants négocient actuellement une entente sur l'échange de renseignements afin d'aplanir les difficultés.

3. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Dans le *Budget des dépenses 2011-2012*, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) a présenté des demandes de crédits votés de l'ordre de 2 582 millions de dollars. Le rôle de TPSGC consiste à fournir des biens et des services pour le compte du gouvernement fédéral. Chaque année, le gouvernement fédéral acquiert des biens et des services d'une valeur globale d'environ 19 milliards de dollars, dont 14 milliards par le processus d'approvisionnement de TPSGC.

Interrogés par les membres du comité, les représentants de TPSGC ont fait remarquer que les ministères fédéraux ne sont pas tenus de passer par TPSGC pour obtenir des biens et des services. Ils disposent de certains pouvoirs de délégation et peuvent obtenir des biens et des services d'une valeur d'au plus 25 000 $ avant de devoir s'adresser à TPSGC. Pour les biens et services de plus de 25 000 $, les ministères peuvent utiliser soit les instruments de TPSGC négociés à l'avance ou lancer des appels d'offres concurrentiels par l'entremise de TPSGC.

Marchés réservés aux fournisseurs autochtones

Les membres du comité ont posé des questions sur les marchés de TPSGC réservés aux fournisseurs autochtones. Ces marchés portent sur des biens et services dont la valeur dépasse 5 000 $. Les représentants de TPSGC ont indiqué qu'il n'y avait pas de contingent établi pour ces marchés, mais les ministères peuvent utiliser certains d'entre eux en recourant aux instruments de TPSGC négociés à l'avance. En réponse à d'autres questions qui leur ont été posées, les représentants de TPSGC ont mentionné qu'il n'existait pas de marchés réservés à d'autres groupes, par exemple les femmes entrepreneurs ou d'autres genres de fournisseurs.

Améliorations possibles

Les représentants de TPSGC ont signalé un certain nombre de secteurs où le Ministère peut apporter des améliorations. Par exemple, ils ont laissé entendre que le gouvernement redoute trop les risques dans son processus d'approvisionnement. Les membres du comité n'étaient pas convaincus qu'une moins grande aversion au risque offre des possibilités réalistes ou concrètes d'amélioration. Les représentants de TPSGC ont cependant fait part d'un autre secteur où des améliorations concrètes pouvaient être apportées : l'introduction d'outils basés sur le Web qui procurent des gains d'efficience aux fournisseurs.

Transparence

Les membres du comité ont posé des questions sur la transparence, ou le manque de transparence, du processus d'approvisionnement du gouvernement. Les représentants de TPSGC ont mentionné que le nom du soumissionnaire retenu est révélé, mais que d'autres renseignements, dont le prix ou la stratégie, pouvaient être jugés confidentiels par le fournisseur; les renseignements peuvent toutefois faire l'objet de demandes d'accès à l'information. L'information confidentielle ne peut donc être communiquée sans l'autorisation du fournisseur.

Soumissions concurrentielles

Selon les représentants de TPSGC, environ 75 % des contrats fédéraux font l'objet d'un appel d'offres concurrentiel. Ils ont dit au comité que ce processus n'est pas requis dans tous les cas. Par

exemple, il n'est pas nécessaire de lancer un tel processus dans les situations d'urgence; dans les cas où il n'y a qu'un seul fournisseur possible, peut-être pour des questions de propriété intellectuelle; lorsque la valeur du contrat ne dépasse pas 25 000 $ ou encore lorsque le processus va à l'encontre de l'intérêt public. Interrogés au sujet de la fréquence relative des exemptions aux exigences concurrentielles, les représentants de TPSGC ont indiqué que la valeur de nombreux contrats est inférieure à 25 000 $. Qui plus est, il faut parfois prendre en compte l'existence d'un seul fournisseur possible en raison de considérations relatives à la propriété intellectuelle.

Propriété intellectuelle

Les membres du comité ont également posé des questions sur la propriété intellectuelle et les marchés gouvernementaux, et se sont dits préoccupés par le fait que les fournisseurs doivent de plus en plus vendre leurs droits de propriété intellectuelle pour obtenir un marché. Les représentants de TPSGC ont indiqué que la « position implicite » du gouvernement est de faire en sorte que les fournisseurs puissent conserver leurs droits. Dans certains cas, cependant, le gouvernement veut acheter les droits et en notifie le fournisseur au début de la négociation contractuelle.

4. Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement

Le Budget des dépenses 2011-2012 comporte une demande de crédits votés d'environ 4,3 millions de dollars pour le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement. Le bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement a le pouvoir d'examiner les plaintes qui ont trait à l'attribution de marchés d'acquisition en deçà d'un certain seuil et à l'administration des marchés adjugés, quelle qu'en soit la valeur. Ce pouvoir relatif aux marchés s'applique aux ministères, organismes, conseils et commission indiqués dans les annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Il ne s'applique pas aux sociétés d'État, ni au Service canadien du renseignement de sécurité. Le Bureau, qui compte actuellement 25 employés à temps plein, examine des plaintes présentées par des fournisseurs au sujet de l'attribution et de l'administration de marchés d'acquisition gouvernementaux.

Mandat

L'ombudsman de l'approvisionnement a indiqué que le mandat du Bureau comporte quatre volets. D'abord, le Bureau examine les plaintes relatives à l'attribution de marchés de biens dont la valeur est inférieure à 25 000 $ et de marchés de services de moins de 100 000 $. L'ombudsman a expliqué au comité que le Bureau comble un certain vide pour les entrepreneurs avec lesquels des contrats de faible valeur ont été passés et qui ont peu de recours. Ensuite, le bureau examine les plaintes relatives à l'administration des contrats adjugés, quelle qu'en soit la valeur. Il s'assure également que les pratiques d'acquisition sont justes, ouvertes et transparentes. Enfin, il examine les pratiques d'acquisition des ministères à la demande du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

Pour remplir son mandat, le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement exerce trois fonctions principales. Premièrement, il reçoit et traite les plaintes, et peut amorcer une enquête. Deuxièmement, il offre au gouvernement et aux fournisseurs un mécanisme de règlement extrajudiciaire des différends. Troisièmement, il effectue des examens des pratiques d'acquisition à partir des problèmes d'ordre systémique qui se dégagent des plaintes reçues à l'égard des processus d'approvisionnement fédéraux.

Plaintes

À la réception d'une plainte, le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement dispose de 10 jours ouvrables pour déterminer s'il convient de l'examiner. Pendant ce délai, il tente de régler le différend de manière informelle. Au terme du délai, il entreprend une enquête officielle s'il décide d'examiner la plainte et si le plaignant veut aller de l'avant. Une fois l'enquête terminée, le Bureau rédige un rapport et formule des recommandations. L'ombudsman de l'approvisionnement a indiqué au comité qu'il avait entrepris neuf enquêtes jusqu'à maintenant et que les efforts avaient porté fruit puisque la plupart des plaintes avaient été réglées de manière informelle; le règlement informel des différends est considéré comme relativement plus efficient.

L'ombudsman de l'approvisionnement a fait savoir au comité que 75 % des plaintes adressées au Bureau ont trait au mode d'attribution des contrats et qu'il existe quatre grandes catégories de plaintes à cet égard. Il y a d'abord les fournisseurs qui déposent une plainte, préoccupés qu'ils sont par l'évaluation de leur soumission et par l'application des critères. D'autres fournisseurs critiquent

le plan d'évaluation et ses critères, qu'ils jugent parfois trop restrictifs ou laxistes. D'autres encore sont préoccupés par la stratégie d'acquisition et se demandent plus particulièrement s'il s'agit d'un processus d'approvisionnement concurrentiel ou d'un processus d'approvisionnement auprès d'un fournisseur unique. Enfin, si l'énoncé des travaux demandés est flou ou ambigu, les fournisseurs peuvent trouver qu'il est ardu de démontrer comment ils satisferont aux exigences. Enfin, la dernière catégorie de plaintes a trait à l'administration des contrats adjugés; les fournisseurs se plaignent de la gestion des contrats par le Ministère. Il peut arriver par exemple que le fournisseur retenu se plaigne d'un retard dans les paiements. L'ombudsman de l'approvisionnement a signalé que des améliorations considérables avaient été apportées et que le Bureau reçoit relativement moins de plaintes au sujet des paiements en retard.

Règlement extrajudiciaire des différends

Le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement offre un mécanisme de règlement extrajudiciaire des différends au gouvernement fédéral et aux fournisseurs. Depuis sa création, le Bureau a reçu 21 demandes concernant ce mécanisme. Il a mené trois processus formels et il a conclu sept ententes; de plus, sept demandes ont été rejetées par la partie adverse, une a été retirée et trois autres ont été considérées comme hors du champ de compétence du Bureau.

Examens des pratiques d'acquisition

Le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement effectue des examens des pratiques d'acquisition en fonction des problèmes d'ordre systémique qu'il relève dans les plaintes. Dans ces examens, le Bureau accorde de l'importance à l'équité, à l'ouverture et à la transparence. Il recommande aussi des améliorations au processus d'approvisionnement. Il a effectué jusqu'ici 12 examens des pratiques d'acquisition, et quatre autres sont prévus en 2011. Ces examens s'apparentent aux vérifications de gestion qu'effectue le Bureau du vérificateur général du Canada, à la différence qu'ils mettent peut-être davantage l'accent sur les pratiques exemplaires; le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement estime que ces pratiques devraient s'étendre à l'ensemble des ministères et organismes fédéraux.

Évaluation

L'ombudsman de l'approvisionnement a fait savoir au comité qu'une évaluation externe des activités du Bureau avait été amorcée, après quoi le Bureau pourrait apporter des changements à ses activités.

Progress of Legislation

Progrès de la législation

THE SENATE OF CANADA

PROGRESS OF LEGISLATION

(*indicates the status of a bill by showing the date on which each stage has been* ***completed***)

(1st Session, 41st Parliament)

Thursday, June 23, 2011

(**Where royal assent is signified by written declaration, the Act is deemed to be assented to on the day on which the two Houses of Parliament have been notified of the declaration.*)

GOVERNMENT BILLS (SENATE)

No.	Title	1st	2nd	Committee	Report	Amend	3rd	R.A.	Chap.

GOVERNMENT BILLS (HOUSE OF COMMONS)

No.	Title	1st	2nd	Committee	Report	Amend	3rd	R.A.	Chap.
C-2	An Act to amend the Criminal Code (mega-trials)	11/06/22	11/06/22	Pursuant to rule 74(1) subject-matter 11/06/14 Legal and Constitutional Affairs Bill 11/06/22 Legal and Constitutional Affairs	Report on the Bill 11/06/23	0	11/06/23		
C-3	An Act to implement certain provisions of the 2011 budget as updated on June 6, 2011	11/06/21	11/06/22	Pursuant to rule 74(1) subject-matter 11/06/14 National Finance Bill 11/06/22 National Finance	Report on the Bill 11/06/23	0	11/06/23		
C-8	An Act for granting to Her Majesty certain sums of money for the federal public administration for the financial year ending March 31, 2012 (Appropriation Act No. 1, 2011-2012)	11/06/22	11/06/23	—	—	—			
C-9	An Act for granting to Her Majesty certain sums of money for the federal public administration for the financial year ending March 31, 2012 (Appropriation Act No. 1, 2011-2012)	11/06/22	11/06/23	—	—	—			

COMMONS PUBLIC BILLS

No.	Title	1st	2nd	Committee	Report	Amend	3rd	R.A.	Chap.

SENATE PUBLIC BILLS

No.	Title	1st	2nd	Committee	Report	Amend	3rd	R.A.	Chap.
S-201	An Act respecting a National Philanthropy Day (Sen. Mercer)	11/06/07							
S-202	An Act to establish and maintain a national registry of medical devices (Sen. Harb)	11/06/14							
S-203	An Act to modernize the composition of the boards of directors of certain corporations, financial institutions and parent Crown corporations, and in particular to ensure the balanced representation of women and men on those boards (Sen. Hervieux-Payette, P.C.)	11/06/21							

PRIVATE BILLS

No.	Title	1st	2nd	Committee	Report	Amend	3rd	R.A.	Chap.
S-1001	An Act respecting Queen's University at Kingston (Sen. Murray, P.C.)	11/06/08	11/06/21	Legal and Constitutional Affairs	11/06/23	0	11/06/23		

LE SÉNAT DU CANADA

PROGRÈS DE LA LÉGISLATION

(*Ce document rend compte de l'état d'un projet de loi en indiquant la date à laquelle chaque étape a été* ***complétée***.)

(1re Session, 41e Législature)

Le jeudi 23 juin 2011

(**La déclaration écrite porte sanction royale le jour où les deux chambres du Parlement en ont été avisées*.)

PROJETS DE LOI ÉMANANT DU GOUVERNEMENT (SÉNAT)

N°	Titre	1re	2e	Comité	Rapport	Amend.	3e	S.R.	Chap.

PROJETS DE LOI ÉMANANT DU GOUVERNEMENT (CHAMBRE DES COMMUNES)

N°	Titre	1re	2e	Comité	Rapport	Amend.	3e	S.R.	Chap.
C-2	Loi modifiant le Code criminel (mégaprocès)	11/06/22	11/06/22	Teneur renvoyée conf. à l'art. 74(1) du Règl. 11/06/14 Affaires juridiques et constitutionnelles Projet de loi 11/06/22 Affaires juridiques et constitutionnelles	 Rapport sur projet de loi 11/06/23	 0	11/06/23		
C-3	Loi portant exécution de certaines dispositions du budget de 2011 mis à jour le 6 juin 2011	11/06/21	11/06/22	Teneur renvoyée conf. à l'art. 74(1) du Règl. 11/06/14 Finances nationales Projet de loi 11/06/22 Finances nationales	 Rapport sur projet de loi 11/06/23	 0	11/06/23		
C-8	Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2012 (Loi de crédits n° 1 pour 2011-2012)	11/06/22	11/06/23	—	—	—			
C-9	Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2012 (Loi de crédits n° 2 pour 2011-2012)	11/06/22	11/06/23	—	—	—			

PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC DES COMMUNES

N°	Titre	1re	2e	Comité	Rapport	Amend.	3e	S.R.	Chap.

PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC DU SÉNAT

N°	Titre	1re	2e	Comité	Rapport	Amend.	3e	S.R.	Chap.
S-201	Loi instituant la Journée nationale de la philanthropie (Sén. Mercer)	11/06/07							
S-202	Loi prévoyant l'établissement et la tenue d'un registre national des instruments médicaux (Sén. Harb)	11/06/14							
S-203	Loi visant à moderniser la composition des conseils d'administration de certaines personnes morales, institutions financières et sociétés d'État mères, notamment à y assurer la représentation équilibrée des femmes et des hommes (Sén. Hervieux-Payette, C.P.)	11/06/21							

PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ

N°	Titre	1re	2e	Comité	Rapport	Amend.	3e	S.R.	Chap.
S-1001	Loi concernant l'Université Queen's à Kingston (Sén. Murray, C.P.)	11/06/08	11/06/21	Affaires juridiques et constitutionnelles	11/06/23	0	11/06/23		

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid
Lettermail
Poste-payé
Poste-lettre
1782711
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada —
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Travaux publics et Services gouvernementaux —
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

Published by the Senate
Available from:
PWGSC — Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat
Disponible auprès des:
TPSGC — Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S9
Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca